

Penser l'écologie politique 2
Économie, changement social et dynamique des écosystèmes

15-16 juin 2015 – Université Paris 7 Diderot

La nature, les écosystèmes peuvent-ils résister à leur financiarisation ?

Jean-Marie Harribey

Université de Bordeaux

jean-marie.harribey@orange.fr

La course à l'accumulation, via une croissance économique considérée comme potentiellement infinie, a provoqué de telles dégradations écologiques et de tels épuisements de ressources de toutes sortes que les limites de la planète ne peuvent plus être ignorées. Et c'est au moment où la surexploitation de la nature se révèle non durable que celle de la force de travail devient elle aussi difficilement supportable. Suraccumulation, productivisme, épuisement de la planète, chômage, précarité et inégalités vont alors de pair. La crise du capitalisme mondialisé peut être analysée comme l'exacerbation d'une crise de production et de réalisation de valeur dans un contexte où l'exploitation de la force de travail atteint un seuil critique et où celle de la nature met à mal le principe de l'accumulation infinie.¹

D'où vient cette confluence de contradictions ? Les transformations que le capitalisme a initiées pour surmonter une grave crise de rentabilité au tournant des années 1960-1970 ont conduit les classes dominantes à généraliser la financiarisation de l'économie mondiale. Jusqu'ici, le capitalisme avait peu à peu transformé la plupart des éléments naturels en capital productif, c'est-à-dire les avait intégrés au processus de création de valeur destinée à perpétuer l'accumulation. L'enjeu est maintenant pour lui de franchir un nouveau cap : celui de transformer les éléments naturels de capital productif en actifs financiers. Dans ce but, la nature est devenue une cible privilégiée : les procédures et les mécanismes de transformation de celle-ci en nouveaux types de titres sont en place. On retrouve en filigrane l'idée que la technique sera toujours à même de « compenser » la dégradation, de favoriser la substitution d'artefacts à la nature, pourvu que des droits de propriété soient garantis. Tel est l'essentiel de l'approche néoclassique de l'économie de l'environnement.

Afin de dresser des barrières contre l'envahissement des écosystèmes par la finance capitaliste gloutonne, il est nécessaire de mener une critique de fond en comble de la démarche néoclassique, dont on retrouve parfois des pans entiers jusque dans les rangs hétérodoxes. Cette critique doit mêler des considérations à la fois épistémologiques, théoriques et politiques, afin d'examiner (1) quelle est l'emprise de la finance sur la nature, (2) la fétichisation de la nature, et (3) les voies pour desserrer la contrainte financière.

1. L'emprise de la finance capitaliste sur la nature

Depuis un siècle, les économistes néoclassiques les plus éclairés avaient bien senti qu'ils devaient prendre en compte les dégradations environnementales, baptisées externalités du marché. Mais la gravité de la dimension écologique de la crise contemporaine a obligé les institutions internationales à faire un pas en avant et à décréter un nouveau discours et une nouvelle pratique sur l'environnement naturel. Ce mouvement est aujourd'hui accompagné par une grande variété d'initiatives prises par le secteur bancaire et financier et par les grandes firmes multinationales afin de marchandiser tout ce qui ne l'est pas encore. Le mariage de l'écologie avec l'économie – sous-entendue, capitaliste –, vue sous l'angle de la résilience dans une société du risque, a fait place à l'avalement de la nature par la finance débridée.

Déjà, le Protocole de Kyoto, signé en 1997 et mis en œuvre dans l'Union européenne en 2005, avait dessiné une problématique précise. En créant un marché de permis d'émission de gaz à effet de serre, qui pouvaient s'échanger selon un prix déterminé par l'offre et la demande, mais aussi en imaginant des crédits carbone obtenus dans le cadre du mécanisme de mise en œuvre conjointe ou du mécanisme de développement propre, une nouvelle possibilité de spéculation est née, avec comme support indirect la dégradation du climat.

Dans la foulée, se multiplient les *cat bonds* ou obligations catastrophes, les contrats de réassurance de l'assurance, et se développent des bio-banques spécialisées dans l'appropriation de ressources, de terres et de

¹ C'est notre thèse dans J.-M. Harribey, *La richesse, la valeur et l'inestimable, Fondements d'une critique socio-écologique de l'économie capitaliste*, Les Liens qui libèrent, 2013 ; et « La croissance ? Au-delà des doutes, une certitude : la crise sociale et la crise écologique du capitalisme sont liées », Note pour les économistes atterrés, 8 octobre 2014.

zones, sur lesquelles elles élèvent un échafaudage financier. L'une crée des obligations-animaux pour sauver telle ou telle espèce, l'autre des obligations-coraux, ou encore des obligations-forêts et autres espèces végétales, toutes qualifiées d'obligations vertes. Évidemment, cela renforce au sein des entreprises multinationales la dynamique de privatisation du plus de ressources possibles.² Un marché potentiel de 2,5 à 4 milliards de dollars par an existe, et on estime à 36,6 milliards de dollars le total des obligations dites vertes déjà en circulation. Et les mêmes banques qui se sont illustrées dans la spéculation immobilière récente se ruent sur ce marché de l'environnement.

Le principe de cette financiarisation est simple. Quand une entreprise a un projet de développement qui détruira un écosystème, on lui propose d'acheter une action de la bio-banque qui a acquis une sorte de zone-musée, et, ainsi, l'entreprise « compense volontairement » la dégradation ou la destruction que son projet occasionne.

L'idée de la compensation peut sembler de bon sens. Elle fut d'ailleurs énoncée depuis longtemps. En France, une loi de 1976 visait à « éviter, réduire, compenser ». Elle est incluse dans les protocoles internationaux comme celui de Kyoto ou du REDD (*Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation*) et du REDD+. Et la Commission européenne affiche une volonté de « pas de perte nette ».

L'alter égo de la compensation est le « paiement pour services environnementaux » (PSE) ou le « paiement pour préservation des services écosystémiques » (PPSE). Là encore, le principe est simple : de nombreux supports existent, allant de la préservation des espaces, des sols ou des biotopes à la régulation du cycle de l'eau, du carbone, voire du climat. Mais alors se posent quelques questions complexes : s'agit-il de rémunérer les « services rendus par les écosystèmes » ou par les hommes qui les rendent grâce à leur activité, ou bien encore par les propriétaires des biens naturels ? On ne répond pas de la même façon à ces trois questions car elles renvoient à des conceptions différentes de la propriété : privée, collective, voire commune.

Dans le cadre de l'application de la Convention sur la diversité biologique³, la problématique de la « valorisation » se généralise, en passant des stocks aux flux et aux processus. La conservation de la biodiversité est soumise à l'instauration de la propriété privée qui permet ensuite de marchandiser les ressources. En contrepartie, lors de la Conférence de Nagoya en 2010, il fut négocié d'accorder aux nations la reconnaissance de leur souveraineté sur leurs ressources et de partager avec les populations locales les produits des innovations tirées de l'exploitation de ces ressources. Mais peu à peu se répand l'idée qu'il est possible de réguler les ressources naturelles par l'instauration de marchés spécifiques à chacune d'elles. Après le marché des permis d'émission de gaz à effet de serre, sont projetés des marchés de droits à pêcher la baleine ou toute espèce de poissons. Les quotas seraient transférables dès lors qu'on peut identifier des propriétaires ou des quasi-propriétaires.

Dans le même temps, des risques nouveaux, liés à la dégradation générale, surgissent : ouragans, inondations, risques météo, séismes dans des zones habitées, risques sur les cultures, terrorisme, etc. Tout semble justifier les émissions d'obligations à haut risque et haut rendement par des réassureurs, achetées par les assureurs des victimes potentielles. Lorsque la catastrophe survient, le système assurantiel verse des indemnités ; sinon et en attendant, les futures victimes paient des primes. Au problème de la montée du risque, la réponse donnée est la titrisation pour disperser celui-ci. Ainsi, voit-on naître une nouvelle génération de produits dérivés climatiques ou de dérivés sur espèces menacées. Et on nous promet pour bientôt des États émetteurs directs d'obligations catastrophes, et, pourquoi pas, des obligations catastrophes pour les individus. Mais « l'idée qu'il est possible de détruire ici à condition de recréer là-bas est à la fois illusoire du point de vue écologique et dangereuse du point de vue philosophique »⁴.

La justification théorique avancée par les promoteurs de ces démarches est bien résumée par Pavan Sukhdev, ancien banquier, directeur d'études de *The Economics of Ecosystems and Biodiversity*, aujourd'hui promoteur de la « révélation de la valeur économique intrinsèque de la nature trop longtemps restée invisible ».⁵ L'argument est-il recevable ou est-il absurde ?

2. Le fétichisme de la nature transformée en marchandise

À la compensation, à la valeur et au paiement des services écosystémiques, s'ajoutent maintenant des constructions idéologiques sur la « valeur créée par la nature » et sa « valeur économique intrinsèque ». Ces deux dernières notions que les adeptes du capitalisme vert ont investies sont posées pour pouvoir ensuite réduire les écosystèmes à l'ordre économique et préparer la substitution entre facteurs de production fabriqués et éléments naturels.

Les études abondent pour dire quelle est la valeur économique créée par la nature. La dernière en date a

² R. Keucheyan, *La nature est un champ de bataille, Essai d'écologie politique*, La Découverte, 2014.

³ IUCN, « Des actifs naturels », Rapport annuel 2009.

⁴ V. Maris, *Nature à vendre, Les limites des services écosystémiques*, Éd. Quae, 2014, p. 61.

⁵ Union européenne, *L'économie des écosystèmes et de la biodiversité* (Sukhdev Pavan, dir.), Rapport d'étape, 2008.

été réalisée par le WWF⁶, qui chiffre la valeur produite par les océans à 2500 milliards de dollars par an, tandis qu'eux-mêmes « valent » 24 000 milliards. Les océans s'installeraient donc, selon le WWF, à la septième place des PIB nationaux dans le monde. Cette étude concentre toutes les erreurs méthodologiques de la théorie économique dominante, dont nous ne donnons ici que l'essentiel.⁷ Ce qui est appelé valeur produite par les océans correspond en réalité au travail humain réalisé sur les océans, dans les océans ou avec les océans : « The ocean generate hundreds of millions of jobs in tourism, fishing, energy, shipping, biotechnology and many other sectors. The gross marine product totals at least US2,5 trillion, which when ranked among national GDPs the océan the world's seventh largest economy. »⁸ Si l'on doutait de la pertinence du concept d'« inestimable » que nous avons proposé, il est confirmé par le titre d'un encadré du WWF : « A cautionary note : valuing the invaluable » qui poursuit ainsi : « The economic analysis presented here estimates the value of marine ecosystems in terms of value of market goods and services produced by industries that are directly associated with the marine ecosystems in question. »⁹

En arrière-plan de ce type d'évaluation, soit des flux de valeur produits par la nature, soit de la valeur du stock, se trouve une théorisation dénuée de sens, mais dont la portée idéologique est considérable pour avaliser le concept de « capital naturel » qui serait productif au même titre que les autres « facteurs de production » traditionnels. On trouve cette théorisation remarquablement synthétisée dans la perle suivante pour faire passer en douceur la fonction de production néoclassique Cobb-Douglas imputant à chaque facteur une partie de la valeur créée dans le processus productif : « Imaginons le cas simple d'un berger vivant de sa capacité à produire de la laine en tondant des moutons et en lavant la laine brute. Admettons que notre berger est relativement performant à la tonte artisanale avec 10 tontes et 5 toisons propres à l'heure. Le propriétaire décide de faire une expérience en demandant au berger de tondre et laver les toisons des moutons sans utiliser d'eau. Comme c'est bien plus difficile, notre berger arrive à tondre toujours 10 moutons, mais ne peut nettoyer que 2 toisons à l'heure. Dans ce cas, la productivité de la ressource en eau correspond aux trois toisons manquantes. Une partie de la création de valeur est donc imputable à l'eau ! »¹⁰ La vacuité de cet énoncé, faussement pédagogique, est évidente : si on empêche le berger de respirer, pourrait-on dire que toute la valeur était, avant son asphyxie, créée par l'air ? En fait, on a affaire ici à un problème dû à un facteur limitant, qui est antagonique avec la position néoclassique et/ou néophysiciate, qui tente de théoriser ledit capital naturel au moyen de l'idée fautive de valeur économique créée par la nature.¹¹

Le tour de passe-passe est complet lorsque l'évaluation du stock est obtenue en « actualisant » dans le temps la somme des flux annuels, au moyen d'un taux exprimant la préférence pour le présent, c'est-à-dire le temps humain et non pas le temps biologique.¹²

Plusieurs conclusions peuvent être tirées de cette critique. *Primo*, la nature et l'économie humaine sont incommensurables. *Deuzio*, le capital dit naturel est une pièce idéologique, corollaire du capital dit humain. *Tertio*, la substitution des différentes sortes de « capital » entre elles vise à accréditer l'idée que la soutenabilité de la croissance économique à long terme serait assurée, dans la mesure où la richesse totale serait la somme du capital technique, du capital humain, du capital social et du capital naturel, le tout mesuré à l'aune des critères financiers.

La thèse que nous soutenons est que, dans continuité de la critique de l'économie politique de Marx, « richesse » et « valeur » au sens socio-économique appartiennent à des registres différents. On ne peut donc ni penser que la nature construirait sa propre valeur, ni qu'elle créerait de la valeur, ni que nous pourrions révéler sa valeur économique intrinsèque, cachée, et dont il nous reviendrait de dévoiler l'existence. En d'autres termes, croire que la catégorie « valeur » pourrait être naturelle relève du fétichisme, dans le sens où Marx le disait à propos de la marchandise, de l'argent, du capital et, de manière générale, des prétendues lois économiques : toutes ces catégories sont issues de rapports sociaux particuliers. Ici, d'une part, la catégorie socio-économique « valeur » ne peut être appliquée à la nature, et, d'autre part, parler, sans autre précision, de « valeur » de la nature doit être strictement réservé à la construction sociale, fruit des rapports sociaux, des représentations et des pratiques la concernant. C'est sans doute le point qui, malgré des préoccupations en partie communes, nous sépare du courant dit de « l'économie écologique », parce que, au sein de ce dernier, beaucoup de théoriciens

⁶ WWF, *Reviving the Oceans Economy : The Case for Action-2015*, 22 avril 2015.

⁷ Pour plus de détails, J.-M. Harribey, *La richesse, la valeur et l'inestimable*, op. cit.

⁸ WWF, *Reviving the Oceans Economy*, op. cit., p. 12.

⁹ *Ibid.*, p. 13, Box 1.

¹⁰ C. De Perthuis, P.-A. Jouvét, *Le capital vert, Une nouvelle perspective de croissance*, O. Jacob, 2013, p. 196.

¹¹ Même Keynes avait vu la différence entre facteur de production et cadre dans lequel la production est effectuée : *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Payot, 1969, p. 223. À l'inverse, certains auteurs écologistes s'imaginent que les économistes néoclassiques nient que la nature soit « productive ». Au contraire, pour eux, la nature produit de la valeur économique, comme l'atteste de manière caricaturale la citation de De Perthuis et Jouvét.

¹² Pour une critique des méthodes d'évaluation et de l'emploi d'un taux d'actualisation, voir J.-M. Harribey, *L'économie économe, Le développement soutenable par la réduction du temps de travail*, L'Harmattan, 1997.

acceptent l'idée d'une valeur économique intrinsèque de la nature ou celle d'une valeur économique produite par elle. Seule la distinction entre richesse et valeur permet de dépasser cette difficulté : la nature *est* une *richesse* mais elle *ne crée pas* de *valeur*.¹³

Si l'on pense que la nature peut être considérée comme une fin en soi et non pas comme un simple moyen, alors il n'est nullement nécessaire de recourir à la notion de valeur économique intrinsèque, puisque, en tant que fin en soi, elle relève de l'ordre de la philosophie politique et non de celui de l'économie. La catégorie « économie » ne se rencontre pas dans la nature ; elle est une catégorie d'origine absolument socio-anthropologique. Donc, ou bien on considère la nature comme une valeur économique (donc d'origine humaine) et elle ne peut alors être dite intrinsèque, ou bien n'étant pas une valeur économique parce qu'intrinsèque et donc hors de l'économie, on ne peut prétendre l'ajouter à la valeur économique pour en faire un élément de la « valeur économique totale ». D'ailleurs, s'il existait une valeur économique « intrinsèque », pourquoi faudrait-il que l'humanité la lui donne, la lui attribue, si la nature la possède... naturellement ?¹⁴ En rejetant la théorie marxienne de la valeur, qui est une critique de la naturalisation des rapports sociaux (y compris ceux avec la nature), c'est-à-dire une critique du fétichisme, on laisse se réintroduire ce dernier. Pour le dire simplement, passer du sens philosophique au sens économique du mot « valeur », et vice versa, ne peut conduire qu'à la confusion. Dernier point : si la nature a une valeur intrinsèque autre qu'économique, elle ne peut être dite naturelle puisqu'elle est le fruit d'une convention et d'une détermination sociales.

Le lien que nous faisons ici entre critique épistémologique et critique théorique s'appuie aussi bien sur Marx que sur Polanyi, le premier ayant analysé la dynamique d'accumulation du capital, aujourd'hui au bord de la panne, le second ayant souligné le risque de mort de la société si le travail, la monnaie et la terre (c'est-à-dire ici la nature) étaient transformés en marchandises. Dès lors, l'idée selon laquelle le marxisme s'occuperait de la production et l'écologisme de la consommation ne tient pas, car ce qui caractérise le mode de production capitaliste, c'est la nécessité pour lui de produire de la valeur et de la réaliser ensuite monétairement, et cela tant dans la section qui produit des biens de production que dans la section qui produit des biens de consommation.

3. Pour desserrer la contrainte de la finance sur la nature

À la différence des biens issus de l'activité humaine et pour la plupart destinés à être échangés sur des marchés, la nature n'existe pas en soi pour être transformée en marchandise. C'est à son propos que la catégorie de « commun » peut être appliquée, à condition qu'elle soit vue comme une construction sociale permanente¹⁵, à l'encontre du brouillage idéologique consistant à glisser d'« écosystèmes » à « capital naturel », puis à « capital financier », ce dernier n'étant que le cache-sexe d'une nouvelle forme de « capital fictif ».

L'évolution des sociétés obéit à des processus de long terme, et la bifurcation des économies vers plus de soutenabilité sociale et écologique, c'est-à-dire vers plus de justice et plus de sobriété, prendra du temps. Cependant, l'accélération de l'emprise financière sur le monde est telle que, par-delà la période de transition sans doute longue, l'urgence commande de circonscrire drastiquement cette emprise. Trois principes simples peuvent être énoncés. À la compensation des destructions, opposer l'interdiction de les commettre ; au paiement des services écosystémiques, opposer le droit de non-appropriation des écosystèmes ; au prix des droits de polluer fixé par le marché, opposer un prix politique de l'utilisation de la nature à hauteur de la norme décidée par la société.

Ces quelques principes reposent sur une hypothèse qui fait de la monnaie une institution sociale qu'il ne faut confondre ni avec le marché ni avec le capitalisme. Ces deux derniers impliquent logiquement la monnaie, mais la réciproque n'est pas vraie. Il s'ensuit que monétisation n'équivaut pas à marchandisation et *a fortiori* à financiarisation.¹⁶ Si l'on admet que le processus d'émergence de la valeur conduit des conditions matérielles de

¹³ K. Marx, *Le Capital*, Livre I, dans *Œuvres*, Gallimard, 1965, tome I, p. 571 ; *Le Capital*, Livre III, dans *Œuvres*, 1968, tome II, p. 1430 ; *Critique du programme du parti ouvrier allemand*, dans *Œuvres*, tome I., *op. cit.*, p. 1413.

¹⁴ Cela est d'ailleurs confirmé implicitement par P. Chaniel, « La nature donne-t-elle pour de bon ? L'éthique de la Terre vue du don », *Revue du MAUSS*, n° 42, second semestre 2013, p. 70.

¹⁵ Nous discutons la catégorie de droits de la nature dans : J.-M. Harribey, *La richesse, la valeur et l'inestimable*, *op. cit.* ; et dans « [La nature sujet de droit : une fiction, un mythe fondateur pour changer la réalité ?](#) », *Mouvements*, janvier 2012, Sur la question des communs, voir P. Dardot, C. Laval, *Commun, Essai sur la révolution au XXI^e siècle*, Paris, La Découverte, 2014 ; pour un commentaire partiellement critique, J.-M. Harribey, « Pour une conception matérialiste des biens communs », *Les Possibles*, n° 5, Hiver 2015. Des biens naturels naturellement communs, aux droits de la nature et à l'animisme, les pas sont alors assez facilement franchis ; voir *Revue du MAUSS*, « Que donne la nature ? L'écologie par le don », n° 42, second semestre 2013, p. 14 et 15, où A. Caillé, P. Chaniel et F. Flipo proposent « l'animisme méthodologique » afin « de nouer alliance et de faire société avec les entités naturelles tout autant qu'avec les humains, et pour cela les considérer comme des quasi-sujets », car cela « va de pair avec la reconnaissance inconditionnelle de la valeur intrinsèque de la nature ». On ne saura pas de quelle valeur les auteurs veulent parler.

¹⁶ Nous avons posé cette distinction entre monétaire et marchand (et son corollaire entre non monétaire et non marchand) dès *Le développement soutenable par la réduction du temps de travail*, Thèse de doctorat de sciences économiques, Université Paris I-Panthéon-Sorbonne, 1996, reprise notamment dans *La richesse, la valeur et l'inestimable*, *op. cit.*

production aux procédures de validation sociale (par le marché ou par décision collective), la nature échappe par définition à ce processus, et lui appliquer une convention provenant de la sphère financière est « contre-nature ».¹⁷

Dès lors, il est possible pour la société de fixer des prix monétaires à l'utilisation de la nature (mais non à la nature elle-même). Ces prix auront un statut de prix politique et non économique, fixés à hauteur de la norme écologique que l'on choisit de respecter. La valeur du stock de ressources naturelles est inestimable en termes économiques – c'est-à-dire infinie si celles-ci conditionnent la survie de l'espèce humaine – et, de ce fait, elle ne peut être réduite à une catégorie économique. En revanche, la mesure de la valeur économique créée par l'exploitation de ces ressources est réductible à du travail, mais n'a rien à voir avec une pseudo-valeur économique intrinsèque de ces ressources. Par exemple, si l'on donne un prix à l'usage de l'eau ou à toute ressource naturelle, incluant une taxe ou une autre compensation, cela indiquera la hauteur de la norme que la société décide de fixer et de respecter. Mais cette norme n'a rien de naturel, elle est d'emblée politique. De la même façon, l'instauration d'un marché de permis négociables suppose en amont une décision politique fixant la quantité autorisée, dont la variation aura une influence sur le prix, lequel ne sera pas à proprement parler entièrement un prix de marché. Il s'ensuit une conclusion d'ordre stratégique très importante. Réfuter les concepts de valeur économique intrinsèque de la nature ou de valeur économique des services rendus par la nature relève de l'épistémologie, mais n'implique en aucune manière de ne pas pouvoir utiliser des outils économiques pour contribuer à la régulation écologique, dès lors que des normes ont été fixées démocratiquement.

L'accès des écosystèmes au rang et au statut délégués de capital financier n'est pas inéluctable, quoiqu'il soit inscrit dans la logique même de l'expansion du capitalisme. Si cette évolution allait à son terme, la nature ne serait pas simplement artificialisée, la représentation de son utilisation sans retenue deviendrait une fiction comme tous les fétiches inventés par l'idéologie capitaliste. La crise globale risquerait alors d'être fatale. On peut encore travailler à dépasser le capitalisme tant qu'elle est globale. Mais si elle devenait fatale...

¹⁷ Un exemple caricatural de ce type de convention est donné par l'évaluation de la fonction chlorophyllienne remplie par la forêt française : on multiplie la quantité de carbone captée en un an par le prix de la tonne sur le marché de permis d'émissions.